

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document.

Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Les titres qui seront émis aux termes des présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État américain, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou pour le compte ou le bénéfice de personnes aux États-Unis (au sens donné à U.S. persons en vertu du règlement intitulé Regulation S pris en application de la Loi de 1933).

Le 7 novembre 2023



Bell Canada

Débetures MTN de série M-62

Sommaire des modalités définitif

Émetteur :	Bell Canada (la « Société »)
Garant :	BCE Inc. (le « garant »)
Garantie :	Garanties inconditionnellement par le garant quant au remboursement du capital et au paiement des intérêts et autres obligations de paiement
Émission :	Débetures MTN de série M-62 (les « débetures ») émises en vertu d'un prospectus préalable de base simplifié daté du 7 mars 2022, d'un supplément de prospectus daté du 19 mai 2022 et d'un supplément de fixation du prix daté du 7 novembre 2023 (collectivement, le « prospectus »)
Durée :	5,3 ans
Capital :	700 millions de dollars canadiens
Notes⁽¹⁾ :	DBRS : BBB (haut) (stable) Moody's : Baa1 (stable) S&P : BBB+ (stable)
Rang :	Les débetures seront non garanties et occuperont le même rang que les autres titres de créance non garantis et non subordonnés de Bell Canada.
Date de fixation du prix :	Le 7 novembre 2023
Date de règlement :	Le 14 novembre 2023 (T+4)
Date d'échéance :	Le 15 mars 2029
Coupon :	5,25 % par année, payable en versements semestriels égaux à terme échu le 15 mars et le 15 septembre de chaque année, à compter du 15 mars 2024 (premier coupon à échéance rapprochée de 1,75479452 \$ par tranche de capital de 100 \$)
Écart d'émission :	[Information retirée conformément au paragraphe 9A.3(4) du Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable.]
Rendement à l'échéance :	5,274 %
Prix d'émission :	99,897 \$ par tranche de capital de 100 \$
Emploi du produit :	Le produit net du présent placement devrait servir au financement du remboursement à l'échéance des débetures MTN à 2,70 % de série M-44 d'un capital de 1,0 milliard de dollars échéant en février 2024 de Bell Canada.
Territoire :	Canada
Changement de contrôle :	Remboursement par anticipation de 101 % si un changement de contrôle et un cas d'évaluation se produisent

Remboursement : Les débetures peuvent être remboursées avant le 15 février 2029 au gré de la Société, en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, moyennant un préavis d'au moins 15 jours et d'au plus 60 jours au prix de remboursement égal au plus élevé des montants suivants : a) le prix d'après le rendement des obligations du Canada des débetures (taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada + 38 points de base) ou b) 100 % de leur capital plus les intérêts courus et impayés. Les débetures peuvent être remboursées à compter du 15 février 2029 au gré de la Société, en totalité en tout temps ou en partie de temps à autre, moyennant un préavis d'au moins 15 jours et d'au plus 60 jours à un prix de remboursement égal à 100 % de leur capital plus les intérêts courus et impayés.

Le « prix d'après le rendement des obligations du Canada » désigne un prix correspondant au prix des débetures calculé le jour de banque précédant le jour où le remboursement par anticipation est autorisé par Bell Canada afin de produire un rendement, à compter de la date fixée pour le remboursement par anticipation jusqu'au 15 février 2029, égal au « taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada » plus 0,38 %.

Le « taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada » désigne le rendement à compter de la date fixée pour le remboursement par anticipation jusqu'au 15 février 2029, composé semestriellement, que rapporterait une émission d'obligations du gouvernement du Canada non remboursables par anticipation sur la durée à courir jusqu'au 15 février 2029. Le « taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada », dans le cas d'un remboursement par anticipation des débetures, correspond à la moyenne des rendements établie par deux courtiers en valeurs mobilières canadiens inscrits choisis par la Compagnie Trust BNY du Canada, en qualité de fiduciaire, et approuvés par Bell Canada.

Forme et libellé : Inscription en compte seulement par l'entremise des adhérents à la CDS

CUSIP/ISIN : 07813ZCQ5 / CA 07813ZCQ50

Syndicat : Marchés mondiaux CIBC inc. (coteneur de livres et cochef de file)
Merrill Lynch Canada Inc. (coteneur de livres et cochef de file)
RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (coteneur de livres et cochef de file)
Scotia Capitaux Inc. (coteneur de livres et cochef de file)
BMO Nesbitt Burns Inc.
Valeurs mobilières Desjardins inc.
Financière Banque Nationale inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Marchés mondiaux Citigroup Canada inc.
Valeurs mobilières Mizuho Canada Inc.
SMBC Nikko Securities Canada, Ltd.
Valeurs Mobilières Wells Fargo Canada, Itée
Casgrain & Compagnie Limitée

(1) Une note ne vaut pas une recommandation d'achat, de vente ni de maintien des positions et elle peut être révisée ou retirée en tout temps.

Il n'existe aucun marché pour la négociation des débetures. Il peut être impossible pour les souscripteurs ou les acquéreurs de les revendre, ce qui peut avoir une incidence sur leur cours sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité de leur cours, leurs liquidités et l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base simplifié daté du 7 mars 2022.

Le texte du prospectus préalable de base simplifié et du supplément de prospectus respectivement datés du 7 mars 2022 et du 19 mai 2022 peut être consulté sur le site www.sedarplus.ca.